

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2017206905

Dossier numéro : 2017-12-13/28

Titre

13 DECEMBRE 2017. - Agence fédérale de Contrôle nucléaire. - Règlement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 13 décembre 2017 relatif au chapitre 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 2017 concernant le transport de marchandises dangereuses de la classe 7

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 13-07-2020 inclus.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 18-05-2018 page : 41577

Entrée en vigueur : 18-05-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <REGL 2020-07-01/09, art. 14, 002; En vigueur : 23-07-2020>